

À la suggestion de l'Ambassade d'Australie, nous reproduisons pour nos lecteurs un communiqué de presse du 24 novembre 2003 sur un nouveau visa " vacances-travail ".

## Un nouveau visa vacances-travail révolutionne les relations franco-australiennes

Il sera bientôt possible, pour les jeunes Australiens et Français désireux de voyager, d'obtenir un visa vacances-travail grâce à ce nouvel arrangement entre les deux pays.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, **Monsieur Renaud Muselier**, actuellement en visite en Australie, s'apprête à signer aujourd'hui un accord vacances-travail à Canberra avec le **Sénateur Amanda Vanstone**, ministre australien chargé de l'Immigration et des Affaires multiculturelles et indigènes. L'accord met en valeur l'importance d'établir des liens entre les populations des deux pays et multipliera pour les jeunes voyageurs les occasions de découvrir d'autres cultures et sociétés par eux-mêmes.

**Monsieur William Fisher**, ambassadeur de l'Australie en France a dit : " C'est le développement le plus important au sein des relations bilatérales ces dernières années. " " Cela signifie que les jeunes pourront librement voyager et travailler en Australie. Et il n'y a pas de quota ou de limite du gouvernement australien, qui est prêt à accueillir tous les jeunes adultes français qui seront en mesure de bénéficier de ce programme pour découvrir l'Australie. Il s'agit réellement d'une avancée majeure et d'un tournant dans les relations franco-australiennes. "

Les jeunes âgés de 18 à 30 ans pourront demander un visa vacances-travail valable pour une durée de douze mois. Ils pourront y exercer une activité salariée, qui devra cependant être accessoire au tourisme, but principal de ce programme, et les périodes travaillées devront se limiter à trois mois avec un même employeur.

Le programme vacances-travail a pris en Australie une importance considérable ces dernières années et 88 750 visas ont été délivrés pour la période 2002-2003. La France devient ainsi le 17<sup>e</sup> pays à signer un accord réciproque vacances-travail avec l'Australie. L'arrivée de la France dans ce programme était très attendue et son inclusion dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 souligne les relations étroites que partagent l'Australie et la France. Hormis les importants avantages culturels d'un tel programme, il est attendu que le programme ait un effet moteur sur le tourisme entre les deux pays.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, les jeunes désireux de participer au programme en Australie ont la possibilité d'effectuer leur demande par Internet. Le dépôt électronique des demandes permet aux intéressés de demander un visa 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, depuis n'importe quelle borne d'accès à Internet.

Pour tout renseignement : [http://www.immi.gov.au/allforms/visiting\\_whm.htm](http://www.immi.gov.au/allforms/visiting_whm.htm)



*Zoostralie.*  
Acrylique sur toile.  
Christian Marbach.